YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/JS

DECISION N° 99/198

OBJET : animation autour du conte pour tout public : convention conclue avec l'association «Rives Inédites»

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT une animation pour tout public le dimanche 19 septembre 1999 à partir de 16 h au parc de la propriété Caillebotte,

DECIDE

DE signer une convention avec l'association «Rives Inédites» sise 99, rue Saint-Lazare - 75009 PARIS, pour un montant de 1 500 Francs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 3, sous-fonction 33, nature 6042.

Fait à Yerres, le 24 août 1999

Le Député-Maire,

RE LE
31. AOU. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Nicolas DUPONT-AIGNAN